



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 98892

Texte de la question

M. Hervé Pellois appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nicotinothérapie. La prévalence de la maladie de Parkinson est de l'ordre de 150 000 en France et son incidence d'environ 15 pour 100 000 habitants et par an. Outre les médicaments et la neurostimulation, il existe un troisième traitement découvert par le professeur Césaro et le docteur Villafane de l'hôpital Henri Mondor de Créteil : la nicotine à l'état pur transdermique (NEPT). Le brevet « utilisation de la nicotine ou de ses dérivés dans un médicament pour le traitement des maladies neurologiques, notamment la maladie de Parkinson » a été déposé par l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP - HP) en 2000. Deux essais cliniques ont été réalisés soumis à l'autorisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), « nicopark 1 » et « nicopark 2 ». Les associations de patients, telles que A2N (association neurothérapie et nicotine), constatent des effets bénéfiques sur le plan moteur, végétatif et au niveau des troubles de la mémoire. Aussi elles sollicitent la pérennité de la NEPT. Pour ce faire, il souhaite connaître le calendrier de mise en place de la phase III afin qu'une demande de mise sur le marché puisse éventuellement ensuite être déposée.

Texte de la réponse

Il n'y a actuellement aucun argument objectif, valide et scientifiquement reconnu pour prescrire des patchs de nicotine dans le traitement de la maladie de parkinson. Il existe de plus des risques psychiques et cardio-vasculaires. Les résultats du dernier essai réalisé à l'hôpital Henri Mondor (NICOPARK-2) en 2015 n'ont pas montré de bénéfice de la nicotine en patch sur les symptômes de la maladie. La maladie de Parkinson fait cependant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement par la mise en œuvre du Plan Maladies Neurodégénératives (2014-2019) qui prévoit des actions selon plusieurs axes pour améliorer les soins apportés aux malades, leur vie quotidienne dans la société et pour développer la recherche. Ces actions concernent aussi la maladie d'Alzheimer et la Sclérose en Plaques. Les associations, qui sont les plus à même de porter l'expression des besoins des malades, ont une place essentielle dans la mise en œuvre du plan.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Pellois](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98892

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8034

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10525